MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du 8 mars 2018

Entre :

Le chef de service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaires et alimentaire de la direction générale de l'alimentation, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

Et :

Le chef du service de la modernisation du secrétariat général, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion du 08/03/2018 passée entre le délégant et le délégataire, désignée ci-après par « convention initiale » ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'étendre la délégation de gestion prévue par la convention initiale.

La convention initiale est ainsi modifiée :

- L'intitulé est remplacé par l'intitulé suivant : « Délégation de gestion concernant la sous-action 44 « système d'information de l'alimentation (SIAL) » et la sous-action 22 « identification et traçabilité des animaux vivants » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » » ;

- A l'article 1, après les mots « système d'information de l'alimentation (SIAL) » sont insérés les mots : « et de la sous-action 22 « identification et traçabilité des animaux vivants » ».

- A l'article 1, après les mots « unité opération opérationnelle 0206-C001-1520. » sont insérés les mots : « Les crédits imputés sur la sous-action 22 sont exclusivement destinés au développement du Système informatique national d'enregistrement des mouvements des animaux (SINEMA) ».

Article 2 – Intégrité de la convention

Les autres dispositions de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, demeurent inchangées et restent applicables.

Article 3 – Dispositions finales

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties concernées. Il comprend 3 articles et est établi en 2 exemplaires originaux.

Fait, à Paris, le 12 AVR. 2021

Le délégant	Le délégataire
Le chef de service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire	Le chef du service de la modernisation
Loïc EVAIN	Olivier DENAIS

Copie : Contrôleur budgétaire et comptable ministériel